

Manuel technique

JUDO



COMITÉ D'ORGANISATION
DES VI^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE
LIBAN - 2009

PRÉAMBULE.....	5
I. PRÉSENTATION.....	7
1.1. Le Liban	7
1.2. Beyrouth, Capitale hôte	10
II . RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE.....	12
III . JUDO	17
1.0- Participants	19
1.1 Processus de qualification	19
1.2 Nombre de participants	19
1.3 Engagement par nom	19
2.0- Description de la compétition	19
2.1 Date	19
2.2 Format	19
2.3 Site de compétition	20
2.4 Sites d'entraînement	20
2.5 Tableau des médailles	21
3.0- Programmation détaillée de la compétition	21
4.0- Règlements	22
5.0- Aspects techniques relatifs à la compétition	22
5.1 Réunion technique et tirage au sort	22
5.2 Arbitrage officiel	22
5.3 Réclamations et appels	23
5.4 Pesées	23
6.0- Équipement spécifique Judo	24
7.0- Tenue des participants	24
8.0- Renseignements médicaux	24
8.1 Contrôles de dopage	24
8.2 Contrôle de genre	24
8.3 Examens médicaux	24

PRÉAMBULE

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban a l'honneur d'accueillir la VI^{ème} édition des Jeux de la Francophonie.

Le Liban qui a toujours été un symbole de culture et de dialogue, se réjouit d'accueillir cette importante manifestation qui sera l'occasion de réaffirmer son appartenance à la vaste famille francophone et son attachement à la francophonie et aux valeurs qu'elle véhicule.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) - Beyrouth 2009, appuyé par toutes les structures nationales, les partenaires et les acteurs des Jeux, s'est attelé à réunir toutes les conditions pour accueillir au mieux les participants aux compétitions sportives et culturelles et réussir l'organisation de cet événement dans un climat de fraternité et de convivialité.

Pour vous préparer à vivre intensément cette manifestation, le Comité vous présente d'abord le Liban, pays organisateur, et Beyrouth, ville hôte des Jeux, les instances organisatrices des Jeux et leurs rôles, la programmation générale des compétitions sportives et met à votre disposition le manuel technique proprement dit qui comporte les informations utiles relatives à la participation des candidats dans chacune des disciplines sportives.

Les Libanaises et les Libanais, unis et mobilisés, s'impacientent déjà de vous accueillir au pays du Cèdre !

I. PRÉSENTATION

■ 1.1- Le Liban



Le Liban est situé sur la rive orientale de la Méditerranée, au carrefour de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Trait d'union entre Orient et Occident, il constitue une mosaïque de dix-huit communautés religieuses et un véritable creuset, puisque dix-sept civilisations se sont succédé sur son sol, de l'Antiquité à nos jours. « *Le Liban*, affirme l'écrivain Amin Maalouf, est un pari sur la diversité qui serait porteuse de richesse, de paix comme de liberté. » Cette étroite bande de terre, appelée jadis La Phénicie, a donné au monde l'alphabet ; ses enfants ont sillonné les mers, fondé comptoirs et cités, donnant ainsi un exemple éloquent de dialogue interculturel.

Le Liban compte aujourd'hui 4,5 millions d'habitants, ainsi que plusieurs millions de Libanais de la diaspora,

éparpillés aux quatre coins du monde, notamment en Afrique, en France, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Considéré comme l'un des piliers de la Renaissance arabe (*An-Nahda*) et comme « l'imprimerie du monde arabe », le pays du Cèdre jouit d'un vaste rayonnement tant dans le domaine culturel que dans celui des sciences, et joue un rôle essentiel au sein de la francophonie. Sa littérature d'expression française compte d'éminents essayistes, romanciers et poètes.

La population libanaise a su surmonter les affres de la guerre et les menaces de son voisinage, et n'a jamais cédé au désespoir. Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant le pays : le tourisme s'y développe à nouveau et des milliers de visiteurs y affluent chaque jour. L'hospitalité légendaire des Libanais et la qualité de leurs services, conjuguées avec la richesse de ses vestiges, un climat tempéré et une cuisine très appréciée, en font une destination de choix.

- **La superficie** du Liban est de 10452 km².
- **La langue officielle** est l'arabe, mais l'usage du français et de l'anglais y est très répandu. Le Liban est le principal pays francophone en Asie, tant au niveau du nombre de locuteurs du français qu'au niveau du volume de livres d'expression française importés.
- **Le drapeau libanais** est rouge et blanc avec un cèdre, symbole du pays, en son milieu. La fête nationale (fête de l'Indépendance) y est célébrée le 22 novembre.
- **Sa monnaie est la livre libanaise** (1 dollar US = 1500 L.L., 1 Euro = 1990 L.L. et 1 dollar canadien = 1199 L.L.). Il existe des coupures de 1000 L.L., 5000 L.L. 10 000 L.L., 20 000 L.L., 50 000 L.L. et 100 000 L.L., et des pièces de 250 L.L. et 500 L.L. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans le pays.
- **Le climat** du Liban est tempéré, avec très peu de pluies de mai à octobre. Les mois de septembre et octobre sont encore chauds et plutôt ensoleillés, avec des nuits fraîches en montagne. Il existe de nombreuses plages publiques et privées (payantes) avec piscines le long de la côte libanaise (notamment à Tyr, Khaldé, Damour, Beyrouth, Dbayé, Jounieh, Tabarja, Byblos, Batroun, région de Tripoli), et deux principales stations de ski, à Faraya et aux Cèdres.
- Le Liban a un décalage de + 2 h par rapport à l'heure GMT.
- **Ses principales villes** sont : Tripoli, Saïda, Tyr, Zahlé, Baalbek, Jounieh, Byblos, Batroun...



Sur le plan religieux, dix-huit communautés cohabitent au Liban.

Sur le plan politique, le Liban est une République démocratique. Après une période de troubles, le calme et la sécurité sont revenus dans le pays qui accueille à nouveau festivals (festivals de Baalbeck, Beiteddine, Tyr, Byblos, Al-Bustan...), manifestations culturelles, foires, spectacles et salons - dont le Salon du livre francophone de Beyrouth qui attire chaque année près de 100 000 visiteurs.

Sur le plan économique, le système économique du pays est libéral. Le Liban jouit d'une stabilité monétaire rassurante. Investisseurs arabes et étrangers s'intéressent de nouveau au Liban.

Sur le plan éducatif, le Liban compte un réseau exceptionnel d'écoles publiques et privées. Près de 70% des élèves ont le français comme langue seconde. Le pays compte également une demi-douzaine d'universités francophones, de réputation mondiale, et une école supérieure des affaires (ESA).

Sur le plan social, l'état de santé de la population libanaise est très satisfaisant, et le réseau hospitalier est considéré comme l'un des meilleurs du monde arabe.

Sur le plan des télécommunications, le Liban dispose d'un vaste réseau de lignes fixes, de téléphonie sans fil (cellulaire) et d'Internet. Des cabines téléphoniques sont disponibles et fonctionnent par cartes.

Au niveau des transports, le Liban possède une compagnie d'aviation, la Middle East Airlines (MEA) qui dessert la plupart des capitales du monde. Le réseau routier est très vaste, mais les voies ferrées ont été détruites pendant la guerre. Les transports publics se font à travers des minibus. Taxis et "taxis-services" (taxis collectifs) permettent les déplacements à l'intérieur du pays. La location de voitures y est également possible.



■ ■ 1.2- Beyrouth, Capitale hôte

Capitale hôte des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie, Beyrouth est l'une des plus anciennes cités de la côte libanaise. A l'époque, elle s'appelait *Beruta*, nom voulant dire « puits » ou « source ». Au III^e siècle, son école de droit, l'Ecole Romaine de Beryte, rayonne au-delà des mers. Mais ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'elle entame réellement son ascension : des universités, des collèges s'y établissent, des journaux y naissent ; elle devient l'un des meilleurs exemples du cosmopolitisme méditerranéen. Centre administratif et culturel, c'est tout naturellement qu'elle devient en 1920 la capitale de l'Etat du Grand Liban. Après l'indépendance du pays (1943), Beyrouth renforce son rôle de plaque tournante commerciale et financière. Malgré les guerres qui l'ont dévastée, Beyrouth a su renaître de ses cendres. Elle est redevenue aujourd'hui la perle de l'Orient.

Comme l'a si bien écrit la poétesse Nadia Tuéni, « *Beyrouth est en Orient le dernier sanctuaire où l'homme peut toujours s'habiller de lumière* ». La capitale libanaise s'enorgueillit d'être un refuge pour les artistes du monde arabe, grâce au climat de liberté et de convivialité qui y règne. Elle a été élue par l'Unesco "Capitale mondiale du livre" pour l'année 2009.

La population de Beyrouth est estimée à un million d'habitants de toutes les confessions. Une forte communauté arménienne y vit depuis la première moitié du siècle dernier.

Le commerce, les banques, l'immobilier, les services sont les secteurs majeurs de l'économie de la capitale.

Le centre-ville de Beyrouth est un immense chantier où cohabitent vestiges archéologiques exhumés, édifices restaurés à l'identique et immeubles modernes conçus par des architectes d'envergure internationale. Tradition et modernité, Islam et Chrétienté y coexistent en toute harmonie.

Le Musée National de Beyrouth recèle des trésors inestimables : sarcophages, mosaïques, bijoux, statues... témoignent de la richesse extraordinaire du patrimoine libanais.

Ville médiane entre mer et montagne, Beyrouth offre aux promeneurs et aux touristes l'une des plus belles corniches de la Méditerranée, remarquable par sa diversité.





II. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Les compétitions sportives des Jeux de la Francophonie doivent mettre en évidence les potentialités des athlètes francophones et aider à découvrir de jeunes talents, relève sportive en vue des échéances internationales.

I- Conditions générales de participation

Tous les pays et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie.

Les participants doivent :

- a) être ressortissants des pays ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF, qui participent, en qualité de membres aux Sommets Francophones ;
- b) posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité du pays qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- c) Chaque pays ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le document des dispositions générales ;
- d) Chaque pays ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

2- Programme des compétitions sportives

Les VI^{èmes} Jeux de la Francophonie comprennent 6 compétitions sportives officielles et une épreuve d'animation.

Officielles

Athlétisme H et F

Basket-ball F

Boxe H

Football Junior

Judo H et F

Tennis de Table H et F

Animation

Volley-ball de plage

3- Organisation des compétitions

- Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué spécialement nommé à cet effet ;
- les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, à la charge du CNJF, seront agréés par les fédérations internationales (sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

4- Sélection et nombre de concurrents

- a) Les modalités de sélection sont établies dans le but de :
- développer une politique visant à regrouper l'élite sportive francophone lors des Jeux ;
 - respecter le souhait de ne pas imposer de contraintes supplémentaires à des sportifs de renom qui disposent déjà d'un calendrier suffisamment étoffé pour la plupart d'entre eux.
- b) Pour chaque compétition inscrite au programme, le CIJF a fixé un nombre maximum de participants afin de conserver aux Jeux une durée et une envergure appropriées à l'organisation des Jeux de la Francophonie par tout pays de l'espace francophone.

Épreuves officielles

Athlétisme H et F : Athlètes ayant réalisé les minima

Basket-ball F : 12 équipes de 12 joueuses

Boxe H : 16 concurrents au maximum dans les 9 catégories de poids et 8 dans les catégories 91 et plus

Football Junior : 12 équipes de 20 joueurs

Judo H et F : 18 Hommes et 15 Femmes dans les 7 catégories de poids

Tennis de Table : suivant les inscriptions

Épreuves d'animation

Volley-ball de plage :16 équipes

5- Jurys internationaux

1. Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.
2. La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.
3. Le jury établit un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
4. Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

6- Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme. Ces cérémonies font partie intégrante de l'évènement suivant les modalités propres à chaque discipline. Elles se déroulent sur le site des compétitions.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole ;
- si possible, cette cérémonie a lieu immédiatement après l'épreuve et sur le lieu même de la compétition, dans les conditions suivantes :
 - Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
 - Le vainqueur est légèrement surélevé par rapport au second placé à sa droite et au troisième placé à sa gauche.
 - Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central, face à l'arène.
 - Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national du pays du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

7-Réclamations-litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation.

Un Comité d'Appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la fédération internationale concernée
- le Président du CNJF
- le chef d'une des délégations.

Ses décisions sont sans appels.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'évènement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

8- Rémunération

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

9- Clauses de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peuvent entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

10- Contrôles

Des contrôles antidopage et tout autre test qui pourrait être nécessaire sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations sportives internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

11- Obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment

- L'accueil et l'hébergement ;
- Le transport local ;
- Le centre de presse ;
- Les manifestations y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- Le service médical ;
- La sécurité ;
- Les assurances sur le territoire ;
- La promotion sur son territoire national.

12- Bureaux d'information aux délégations (BID) et Centre d'Information Technique (CIT)

Des bureaux d'informations aux délégations (BID) seront aménagés au site du Village de la Francophonie. Les sites de Compétition seront pourvus d'un centre d'information technique (CIT). Ceux-ci fourniront des renseignements aux chefs et au personnel des missions, aux entraîneurs et aux athlètes des pays et gouvernements participants.

On entend par renseignements techniques, les changements au calendrier des compétitions, les horaires d'entraînement, les listes de participants, les listes de départ, les résultats, les réunions techniques, les réunions des entraîneurs et les officiels, les cérémonies de remise des médailles et les évènements spéciaux.

13-Structure internationale des Jeux de la Francophonie

Conformément aux articles 4 et 9 du décret 16715 en date du 16/4/2006 constituant le haut comité organisateur des Jeux de la Francophonie Beyrouth 2009, le comité a décidé le 30/1/2008 de constituer le comité exécutif des Jeux de la Francophonie.

L'organisation chargée de préparer et d'organiser les compétitions sportives comprend :

Le Directeur du CIJF : Dr Mahaman Lawan SERIBA

Le Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO

Le Responsable de sports au CIJF : M. Michel DERONZIER

Le Directeur des Compétitions Sportives : Mme Zeina MINA

Les Délégués Techniques des Fédérations Internationales Sportives :

Comité International des Jeux de la Francophonie -CIJF-

95 Avenue de France, 75 650 Paris cedex 13 France

Téléphone : (33) 1 40 45 96 15

Télécopie : (33) 1 40 45 98 72

Courriel : cijf@francophonie.org

Comité National des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie -CNJF-

Palais de l'UNESCO, Beyrouth, Liban

Téléphone : 961 1 799068

Télécopie : 961 1 799066

Courriel : sports@jeux2009.org

Site Web : www.jeux2009.org

Renseignements Généraux

TABLEAU CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'OCTOBRE POUR BEYROUTH

Paramètres climatiques	Valeurs moyennes du mois d'octobre
Température maximale	30°C
Température minimale	22°C
Température moyenne	26°C
Température maximale absolue	30°C
Température minimale absolue	22°C
Humidité relative maximale	50%
Humidité relative minimale	30%
Ensoleillement	8 H
Vitesse maximale du vent	3,2 m/s
Pluie	0 mm

Dispositions spécifiques à l'épreuve de

JUDO

The page features a decorative graphic consisting of several horizontal yellow bars of varying lengths and shades. A thin, dark yellow line runs across the page, intersecting the bars. The word 'JUDO' is printed in a bold, yellow, sans-serif font, positioned on the right side of the page, overlapping the bars.

Structure d'organisation de la compétition de Judo

Directeur Général du CIJF : Dr.Mahaman Lawan SERIBA
Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO
Responsable des sports au CIJF : M. Michel DERONZIER
Directeur des compétitions Sportives au CNJF : Mme Zeina MINA
Délégué Technique de la Fédération Internationale : M. François BESSON
Responsable des compétitions de Judo : M. Jamali EL ARABI
Cordonnateur du Judo : M. Antoine ASBO

Les Instances Techniques

Fédération Internationale de Judo (FIJ)

Roosevelt Ter 2
1051 Budapest
Hongrie
Téléphone : +3670 597-5872
Télécopie : +361 302-7271
www.ijf.org

Fédération Libanaise de Judo

Président du Comité d'Organisation de la Fédération de Judo : M. François Saadé
Adma Club, Boudha
B.P.003 Jounieh-Liban
Téléphone : +961 9 855854
Télécopie : + 961 9 856464
Courriel : judolebanon@hotmail.com
www.fljda.com

III. JUDO

■ ■ 1.0- Participants

1.1 Processus de qualification

Pour chaque catégorie, les judokas sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Pékin 2008 et un judoka par catégorie du pays hôte sont qualifiés d'office. Un État ou gouvernement peut choisir d'être représenté par un autre compétiteur, à condition que celui-ci soit inscrit dans la même catégorie.

Dans chaque catégorie, une liste sera établie par la Fédération Internationale de Judo (FIJ), tenant compte du classement des Unions Continentales.

1.2 Nombre de participants

Le nombre de combattants est de 18 chez les hommes et 15 chez les femmes par catégorie de poids (le nombre peut varier de -2 à +2)

- chez les hommes, il y a 7 catégories de poids
- chez les femmes, il y a 7 catégories de poids

1.3 Engagement par nom

Les formulaires d'inscription indiquant les noms de tous les participants et accompagnateurs doivent être reçus au CNJF avant le 1^{er} août 2009 à l'adresse suivante :

Comité National d'Organisation des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie
Palais de l'UNESCO, Beyrouth, Liban
Téléphone : +961 1 799068
Télécopie : +961 1 799066
Courriel : sports@jeux2009.org
Site Web : www.jeux2009.org

■ ■ 2.0- Description de la compétition

2.1 Date

Les compétitions de judo des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie se dérouleront les 28, 29 et 30 septembre 2009.

2.2 Format

Les catégories suivantes seront en vigueur pendant la compétition :

Hommes :

Super léger	jusqu'à 60 kg inclus
Mi-léger	plus de 60 kg et jusqu'à 66 kg inclus
Léger	plus de 66 kg et jusqu'à 73 kg inclus
Mi-moyen	plus de 73 kg et jusqu'à 81 kg inclus
Moyen	plus de 81 kg et jusqu'à 90 kg inclus
Mi-lourd	plus de 90 kg et jusqu'à 100kg inclus
Lourd	plus de 100 kg

Femmes :

Super légère	jusqu'à 48 kg inclus
Mi-légère	plus de 48 kg et jusqu'à 52 kg inclus
Légère	plus de 52 kg et jusqu'à 57 kg inclus
Mi-moyenne	plus de 57kg et jusqu'à 63 kg inclus
Moyenne	plus de 63 kg et jusqu'à 70 kg inclus
Mi-lourde	plus de 70kg et jusqu'à 78 kg inclus
Lourde	plus de 78 kg

Nota : l'âge minimal est 15 ans, pour les combattants qui n'auraient pas atteint l'âge de la majorité une décharge/autorisation parentale devra être produite.

Le déroulement de la compétition se fera selon un système d'élimination avec repêchage, conformément aux règles de la FIJ.

Dans le cas où il y aurait un petit nombre de combattants dans une catégorie à savoir 5 ou moins ; (5, 4, 3) les dispositions suivantes seront prises pour leur offrir la possibilité de combattre au minimum 2 fois.

Quand il y a 5 combattants

- a) Deux combattants d'un côté du tableau, ce combat simple donnant l'accès à la finale, les trois autres combattants de l'autre côté du tableau se rencontrant en « poule » pour les classer.
- b) Le combattant ayant perdu le combat simple rencontrera le 2^{ème} venant de l'élimination en poule pour la médaille de bronze (une seule).
- c) Le vainqueur du combat simple rencontre le vainqueur de la poule pour les médailles d'or et d'argent.

Quand il y a 4 combattants deux combats simples, 1 combat entre les deux perdants pour la médaille de bronze (une seule), 1 combat entre les vainqueurs pour les médailles d'or et d'argent.

Quand il y a 3 combattants, ils se rencontreront en poule ; il y aura seulement une médaille d'or et une d'argent ; il n'y aura pas de médaille de bronze sauf si le 3^{ème} remporte un combat.

2.3 Site de compétition

Les compétitions de judo des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie se dérouleront dans la salle Michel el Murr.

2.4 Sites d'entraînement

Les athlètes auront accès aux sites d'entraînement à partir du 24 septembre 2009. Chaque délégation bénéficiera d'au moins une heure d'entraînement par jour.

Les entraînements se dérouleront au collège des Pères Antonins Baabda el Hadath, en tenant compte du programme préétabli par l'organisation.

2.5 Tableau des médailles

HOMMES	Or	Argent	Bronze
Moins de 60 kg	1	1	2
Moins de 66 kg	1	1	2
Moins de 73 kg	1	1	2
Moins de 81 kg	1	1	2
Moins de 90 kg	1	1	2
Moins de 100 kg	1	1	2
plus de 100 kg	1	1	2

FEMMES	Or	Argent	Bronze
Moins de 48 kg	1	1	2
Moins de 52 kg	1	1	2
Moins de 57 kg	1	1	2
Moins de 63 kg	1	1	2
Moins de 70 kg	1	1	2
Moins de 78 kg	1	1	2
plus de 78 kg	1	1	2
Total	14	14	28

■ 3.0- Programmation détaillée de la compétition

DATE	HEURE	ACTIVITÉ
27/09	8h00-14h00 10h00 16h00	Entraînements Réunion Technique et tirage au sort Cérémonie d'Ouverture
28/09	6h00 à 7h00 7h00 à 7h30 10h00 18h00	Pesée non officielle Pesée officielle Éliminatoires et repêchages : Hommes : -60 kg, -66kg Femmes : -70kg, -78 kg, +78kg Bloc Finale (place de 3ème et finales) Remises de médailles

29/09	6h00 à 7h00 7h00 à 7h30 10h00 18h00	Pesée non officielle Pesée officielle Éliminatoires et repêchages : Hommes : -73 kg, -81kg, -90kg Femmes : -57kg, -63 kg Bloc Finale (place de 3ème et finales) Remises de médailles
30/09	6h00 à 7h00 7h00 à 7h30 10h00 18h00	Pesée non officielle Pesée officielle Éliminatoires et repêchages : Hommes : -100 kg, +100kg Femmes : -48kg, -52 kg Bloc Finale (place de 3ème et finales) Remises de médailles

■ ■ 4.0- Règlements

Les règlements de la Fédération Internationale de Judo (FIJ) régissent la compétition de Judo des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie.

■ ■ 5.0- Aspects techniques relatifs à la compétition

5.1 Réunion technique et tirage au sort

La réunion technique aura lieu au Village de la Francophonie le 27 septembre 2009 à 10 h00. Au cours de cette réunion technique le tirage au sort des combattants sera effectué, sous la direction du délégué technique de la FIJ et selon les règles de la Fédération Internationale de Judo. Chaque État ou gouvernement devra obligatoirement déléguer un ou au maximum deux représentants à cette réunion et, si nécessaire être accompagné d'un attaché.

5.2 Arbitrage officiel

Le Directeur d'arbitrage est nommé par le délégué technique de la Fédération Internationale de Judo (FIJ).

Nota : En judo, il n'y a pas de possibilité de faire appel de la décision des arbitres. En aucune circonstance les combattants ou leurs représentants ne peuvent consulter les arbitres ou la commission d'arbitrage. Les combattants ou leurs représentants ne peuvent faire appel des décisions et toute tentative d'approcher le Comité d'organisation à ce sujet, pourraient entraîner l'exclusion des épreuves de Judo des Jeux de la Francophonie.

Un sous-comité technique sera constitué par le délégué technique de la FIJ comme suit :

- le délégué de la FIJ (président du jury) ;
- un représentant du CNJF ;
- 3 représentants des pays participants (choisis sur place) ;
- le directeur des compétitions de Judo.

5.3 Réclamations et appels

Un jury technique d'appel règlera tous les litiges d'ordre technique à l'exception du domaine de l'arbitrage (voir nota du point 7.2). Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la fédération internationale ;
- un représentant du CNJF ;
- le chef d'une des délégations.

5.4 Pesées

Les pesées officielles s'effectueront de 7h à 7h30 tout au long des trois jours de compétition, selon les catégories en compétition ce jour-là. Les pesées non officielles les précéderont de 6h à 7h, tous les jours de compétition. Les mêmes bascules seront utilisées tant pour les pesées non officielles que pour les pesées officielles.

Procédure de pesée officielle :

- a) Chaque compétiteur apportera à la pesée, son laissez-passer délivré pour les Jeux de la Francophonie.
Le compétiteur présentera son laissez-passer à l'officiel de la pesée qui vérifiera son identité.
- b) Le compétiteur sera pesé nu ou portant seulement un sous vêtement de gymnastique.
Sous la surveillance d'un officiel de la pesée ; il pourra être demandé au compétiteur de retirer ses sous-vêtements pour s'assurer qu'il atteint bien la limite minimum de poids pour la catégorie de poids où il a été inscrit.
- c) L'officiel, surveillant les balances notera et inscrira le poids du combattant en kilogramme (précis à une décimale du kilogramme). Il ne sera accordé aucune tolérance au dessus ou au-dessous de la catégorie de poids.
- d) Un seul contrôle de poids sur la balance sera autorisé pour chaque compétiteur pendant la période de pesée officielle.

Non présentation à la pesée :

Si un compétiteur ne se présente pas en personne à la pesée pendant la période de pesée officielle, cela sera noté à côté de son nom sur la feuille officielle de pesée. Cette indication devra être signée par un responsable de la pesée.
Le compétiteur sera exclu de la compétition de la catégorie de poids concernée.

Poids non conforme dans la catégorie durant la période règlementaire prévue : Si un compétiteur est soit au dessus soit au dessous de la catégorie dans laquelle il est inscrit, le poids exact devra être inscrit de façon normale. L'indication du poids devra être entourée d'un cercle et devra être « visée/signée » par un officiel de la pesée et par le compétiteur lui-même ou un membre de sa délégation.

Le compétiteur sera exclu de la compétition de la catégorie de poids concernée.

■ ■ 6.0- Équipement spécifique Judo

Tout équipement utilisé pour les compétitions de Judo des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de la FIJ. À savoir avoir été produit par des fournisseurs officiels de la FIJ.

■ ■ 7.0- Tenue des participants

Les compétiteurs sont responsables d'apporter un judogi bleu et un judogi blanc ou un Judogi réversible.

Les judogis seront contrôlés conformément aux règles de l'arbitrage de la FIJ et un dossier sera apposé selon les règles, par le CNJF.

Note : la couleur bleue des judogis doit être entre les numéros de pantone 18-4051 et 18-4039 de la palette pantone pour l'impression sur textile ou N0 285 et 286 de la palette pantone pour impression sur support papier.

■ ■ 8.0- Renseignements médicaux

8.1 Contrôles de dopage

Des contrôles de dopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

8.2 Contrôle de genre

Le contrôle de genre comme celui de la non-grossesse est placé sous la responsabilité des États/gouvernements engageant les compétitrices.

8.3 Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des VI^{èmes} Jeux de la Francophonie.